



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 33710

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par les malades insuffisants rénaux, face aux récentes propositions d'économies drastiques de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Les intéressés s'étonnent que la CNAM puisse annoncer deux milliards d'économies sur quatre ans, alors même que l'on ne dispose pas de données chiffrées relatives aux malades concernés et à l'évaluation des résultats en fonction des traitements pratiqués. Une expérience menée par la direction des hôpitaux sur la typologie des patients et l'attribution d'un coût en fonction de cette typologie est actuellement en cours. Les résultats obtenus permettront de définir les besoins et de les chiffrer. C'est pourquoi il lui demande s'il ne conviendrait pas d'attendre les résultats de cette étude avant de prendre une décision concernant le traitement des personnes dialysées.

Texte de la réponse

Le Gouvernement travaille depuis plusieurs mois à la réforme des modalités d'organisation et de financement de la dialyse, dans la perspective d'amélioration globale de la prise en charge. Ce travail associe les partenaires concernées et, au premier chef, les représentants de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux. Le travail engagé par le ministère devrait permettre de mieux connaître les besoins des patients de dialyse. Cette démarche fera l'objet d'une expérimentation dans quelques régions et s'accompagnera de la mise en oeuvre de dispositifs permettant de s'assurer de la qualité de prise en charge des personnes dialysées. Une meilleure connaissance des types de patients est un préalable indispensable à une amélioration de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. A cette fin, un système d'information sur l'insuffisance rénale a été mis à l'étude, conformément aux orientations de la politique de santé figurant dans le rapport annexé à la loi du 29 décembre 1999 de financement de la sécurité sociale pour 2000.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33710

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4658

Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5912